

## LOTÉRIES ÉTRANGÈRES ET HARCÈLEMENT POSTAL

Les boîtes aux lettres françaises sont régulièrement remplies par des promesses de gains émanant notamment des Pays-Bas, du Canada, des États-Unis, voire de Malte.

Ces offres publicitaires présentent toutes les mêmes caractéristiques :

- ⇒ un intitulé officiel, le plus souvent à consonance anglo-saxonne ;
- ⇒ une multitude de signatures et de validations ;
- ⇒ un montant forfaitaire de frais de dossiers à régler (*entre 20 € et 50 € en moyenne*), ce qui est d'ailleurs interdit par la réglementation française en matière de loteries commerciales.

Bien heureusement, la majorité des destinataires détecte l'arnaque internationale et s'empresse de jeter ces documents indésirables dans le conteneur de papier recyclé.

C'est pourquoi, une nouvelle astuce est désormais utilisée par certains organisateurs (*par exemple : ENTRY VERIFICATION AUTHORITY - EVA - au Canada, RIO à Malte, UNIVERSAL FUNDS DISBURSEMENT NETWORK à Malte, PROPERTY ALLOCATION COMMISSION - PAC- au Canada*) : l'envoi de ces promesses de gain par courrier recommandé.

L'objectif est évident : rendre crédible la promesse de gain et accroître le nombre de réponses.

Le consommateur ne doit surtout pas se laisser bernier par ces pratiques.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, BP 15, 79340 Ménagoute (contact@arnaques-infos.org).

Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**